

Commune de LOZZI (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maîtres Jacques POGGI et Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaires associés à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successeurs de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 21 décembre 2018, il a dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Pour ¼ chacune :

Madame Marie-Catherine GIANSILY, en son vivant épouse de Monsieur Joseph LUCIANI.
Née à LOZZI (Haute-Corse) le 30 octobre 1926.
Décédée à LOZZI (Haute-Corse) le 1^{er} juillet 1984.

Madame Catherine GIANSILY, en son vivant veuve non remariée de Monsieur Alain TARELLI.
Née à LOZZI (Haute-Corse) le 11 juillet 1924 .
Décédée à MARSEILLE (Bouches du Rhône) le 24 mai 1996.

Madame Angélique GIANSILY, en son vivant épouse de Monsieur René Diego DIAZ.
Née à LOZZI (Haute-Corse) le 1^{er} mai 1928.
Décédée à BONDY le 31 décembre 2002.

Madame Marcelle-Josette GIANSILY, en son vivant célibataire.
Née à LOZZI (Haute-Corse) le 25 mars 1934.
Décédée à MARIGNANE (Bouches du Rhône) le 26 février 2016.

DESIGNATION

Sur la commune de LOZZI (Haute-Corse) Le village .

Diverses parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
B	107	BURGONE		1	68	76
B	150	CUNVENTO			73	25
C	674	CHIOSO MAJO			06	14
C	675	CHIOSO MAJO			06	33
B	151	CUNVENTO			63	61
Contenance totale				3	18	09

Une surface de 86a51ca (lot numéro 2) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
B	32	LENZE A LARGE		1	73	02

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Sur la commune de LOZZI (Haute-Corse) le village .

Dans l'ensemble immobilier en copropriété

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
C	321	L ACQUALE		02	01

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO TROIS (3)

Au rez-de-chaussée, une chambre à gauche en entrant.
Et une quote-part indéterminée des parties communes.

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division, avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaire